

SEANCE DU 15 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 Février à 18 heures 30

Le conseil municipal de la commune de ROQUEMAURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SOULIES Claude, Maire.

Date de convocation : le 10 février 2022

Nombre de conseillers : en exercice 11, 8 présents, 8 votants.	
<u>Présents</u> :	<u>Absents excusés</u> :
SOULIES Claude TURROQUES Guy ZUBER Fabienne DURAND Quentin JEANJACQUES Hervé MAZERAN Jean-Pierre CARTIER-LANGE Carole SABY Laëtitia	ESCUDE Martine MENARDI Christophe VERNHERES Jean-Philippe

Secrétaire de séance : JEANJACQUES Hervé

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2021

Le Conseil à l'unanimité approuve le compte rendu du 15 décembre 2021.

2/ Contrat de maintenance Bodet

La société Bodet Campanaire qui a procédé à l'installation de l'électrification des clochers des églises de Roquemaure et de Réal nous présente une offre de prestation de maintenance de ses équipements. Cette prestation de maintenance est fixée forfaitairement à la somme de 324 € TTC par an. Ce contrat prévoit le déplacement, main d'œuvre, vérifications périodiques quel que soit le nombre d'interventions. Un avis favorable est donné par le conseil municipal pour la mise en place de ce contrat de maintenance.

3/ Point sur les travaux de réfection de la façade de l'Eglise de Réal

Monsieur le maire rappelle précise que les travaux de rénovation de l'Eglise de Réal sont terminés et qu'une réception des travaux doit avoir lieu avant le paiement de la dernière facture. La réception de travaux est prévue fin février 2022.

4/ Projet travaux 2022

- Monsieur le Maire expose, que suite aux travaux de rénovation de l'Eglise de Réal, il serait intéressant de procéder à l'aménagement du terrain jouxtant cette Eglise. Une étude de ce projet est confiée à Mme SABY, Mme ZUBER et Mr TURROQUES.

- Monsieur le Maire expose que suite à la demande du Conseil Municipal Jeunes, un aménagement comprenant un abri et une table de ping pong extérieure pourrait être réalisé au cœur du Village. L'étude de ce projet est en cours.

5/ Aménagement chemin des Prunets

Monsieur le Maire présente le devis de Monsieur Faure Philippe pour l'aménagement d'une parcelle appartenant à la Mairie située impasse des Prunets pour permettre le demi-tour du camion de collecte des déchets. Ce devis s'élève à 1176.00 € TTC . Le Conseil Municipal y émet un avis favorable.

6/ Questions diverses

- L'assureur AXA a sollicité la commune pour proposer une offre promotionnelle en matière de couverture santé pour les habitants de la commune. Après débat, le conseil municipal a émis un avis défavorable à cette demande.
- Monsieur le Sénateur Philippe Folliot nous a communiqué un document pouvant permettre à la commune de détenir une licence IV pour un débit de boisson. La commune, entrant dans le cadre de l'article 47 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, peut bénéficier de l'obtention de cette licence gratuitement avant le 31 décembre 2022.

Séance levée à 20h30